

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katerine Duplessis

<https://www.cadre21.org/membres/352bf4c32b245cdfcc2e008a>

Date d'obtention : 2024-02-20 02:21:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'élève ou les élèves concernés par la situation afin de dresser l'ensemble des éléments et obtenir une vue d'ensemble.

Tenter de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Suivre les différentes étapes qui nous guideront vers les interventions à privilégier.

En aucun cas, demander à voir ou collecter les images/vidéos.

Dans le cas d'un acte malveillant, ne pas faire le questionnaire avec le malfaiteur, mais saisir l'appareil électronique et contacter le service de police.

Dans le cas de confiscation d'un cellulaire, c'est le service de police qui s'assurera de remettre le cellulaire/appareil électronique.

À la fin du protocole SEXTO, une rencontre avec un policier est prévue.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de rencontrer tous les élèves qui sont touchés de près ou de loin par la situation.

Nous ne pouvons pas nous substituer au travail des policiers. Un policier ne peut pas nous demander de rencontrer un élève dans le cadre d'une enquête.

Certains éléments de réponses à cette question se retrouvent dans ma réponse à la question 1.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans le cas d'un acte malveillant, il est important de demeurer neutre et impartial et surtout, ne pas interroger l'élève afin de ne pas biaiser la suite des interventions avec le service de police. Il est aussi important de donner des mesures d'aide tant à l'élève-victime qu'à l'élève-malfaiteur.

Il est aussi important de ne pas divulguer l'information afin de préserver l'intégrité des élèves concernés. Ceci peut être un enjeu dans certains milieux. Cette formation est donc tout à fait approprié.

Merci!